



2017

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public **de l'assainissement collectif**

SOMMAIRE

Préambule et réglementation	5
Contexte	5
Réglementation	5
CHAPITRE 1 - Caractérisation technique du service	6
1.1. Le service assainissement de Grand Paris Sud Est Avenir	6
➤ <i>Le périmètre constitutif du territoire</i>	6
➤ <i>Le service public d'assainissement assuré par le territoire</i>	6
1.2. Population desservie	7
1.3. Mode de gestion du service public d'assainissement collectif	8
➤ <i>Les compétences du service assainissement du territoire.</i>	10
➤ <i>L'organigramme du service d'assainissement en 2017</i>	10
1.4. Inventaire du patrimoine assainissement	11
➤ <i>Réseaux d'assainissement</i>	11
➤ <i>Ouvrages annexes du réseau d'assainissement</i>	13
➤ <i>Postes de relevage</i>	13
➤ <i>Bassins de rétention</i>	14
1.5. Mise à jour du patrimoine	14
1.6. Travail d'harmonisation des données patrimoniales	14
1.7. Schéma directeur d'assainissement	14
➤ <i>Présentation</i>	14
➤ <i>Schémas existants ou en cours d'élaboration sur le Territoire</i>	15
CHAPITRE 2 - Indicateurs techniques	16
2.1. Volumes assujettis à l'épuration	16
2.2. Curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	17
2.3. Interventions sur les postes de relevage	18
2.4. Interventions sur le réseau	19
2.5. Dératissage des réseaux d'assainissement	20
2.6. Inspections télévisées	20
2.7. Demande de raccordement au réseau d'assainissement	21
2.8. Consultation pour avis sur permis de construire	22
2.9. Consultation pour DICT	23
2.10. Contrôles de conformité	24
CHAPITRE 3 - Tarification	25
3.1. Redevance d'assainissement	25
3.2. Contrôle de conformité	25
3.3. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	26
CHAPITRE 4 - Compte-rendu financier	27
4.1. Dépenses	27
• <i>Dépenses – section de fonctionnement</i>	27
• <i>Dépenses – section d'investissement</i>	27
• <i>Recettes – section de fonctionnement</i>	28
• <i>Recettes – section d'investissement</i>	28
CHAPITRE 5 - Indicateur de performance	29
5.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	29
CHAPITRE 6 - Bilan des travaux d'assainissement du territoire	31
CHAPITRE 7 - Quelques faits marquants de l'année 2017 et perspectives 2018	32
7.1. Les faits marquants de l'année 2017	32
7.2. Les perspectives 2018	32
ANNEXE 1 : FACTURES TYPES	34
ANNEXE 2 : NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	36



TABLEAUX

Tableau 1: Répartition de la population répartie	7
Tableau 2: Bilan du patrimoine réseaux d'assainissement – année 2017	12
Tableau 3: Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement	13
Tableau 4 : Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement	16
Tableau 5: Linéaire de curage sur chaque commune	17
Tableau 6: Demande de raccordement au réseau d'assainissement	21
Tableau 8: Demande d'Intervention de Commencement des Travaux	23
Tableau 9: Contrôles de conformité	24
Tableau 10: Bilan des travaux 2017	31

FIGURES

Figure 1 : Représentation du Territoire avant et après le 1 ^{er} janvier 2016	6
Figure 2: Répartition de la population desservie	8
Figure 3: Prestation de curage des réseaux d'assainissement	9
Figure 4: Prestation des postes de relevage	9
Figure 5: Organigramme 2017 du service exploitation assainissement	10
Figure 6: Cheminement des effluents	11
Figure 7: Répartition du linéaire de réseau par type	12
Figure 8: Evolution sur 3 ans des volumes assujettis par commune, en m ³	16
Figure 9: Répartition du linéaire de réseau curé par commune	17
Figure 10: Répartition des taux de redevance 2017	25
Figure 11: Répartition de la section de fonctionnement	27
Figure 12 : Répartition de la section d'investissement	27
Figure 13: Répartition des recettes de fonctionnement	28
Figure 14: Répartition des recettes d'investissement	28





PRÉAMBULE ET RÉGLEMENTATION

Contexte

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement (RPQS) présente le bilan financier et technique du service assainissement de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir. Il est à destination des usagers du service sur l'ensemble du territoire.

L'année 2017, comme 2016 reste une année charnière entre la création du territoire et la prise en charge de la compétence assainissement par les services du territoire. Afin de conserver une cohérence des données et une meilleure lisibilité du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif (RPQSAC), nous avons opté pour un rapport présenté en deux parties :

- la première partie couvre le secteur de l'ex-CA Haut Val-de-Marne, l'ex-CA Plaine Centrale ainsi que la commune de Bonneuil-sur-Marne.
- la seconde partie couvre les communes du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux de la vallée de l'Yerres. Il faut noter que le SYAGE couvre un territoire au-delà des frontières du Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

Réglementation

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service assainissement.

Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont présentés conformément aux définitions des annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHAPITRE 1 - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Le service assainissement de Grand Paris Sud Est Avenir

➤ Le périmètre constitutif du territoire

Le territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est un établissement public territorial créé le 1er janvier 2016 dans le cadre de la Métropole du Grand Paris issue de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Il est né de la fusion des Communautés d'agglomération de Plaine Centrale du Val-de-Marne, et Haut Val-de-Marne, de la Communauté de communes du plateau Briard (excepté la commune de Varenne-Jarcy) et de la commune de Bonneuil-sur-Marne.

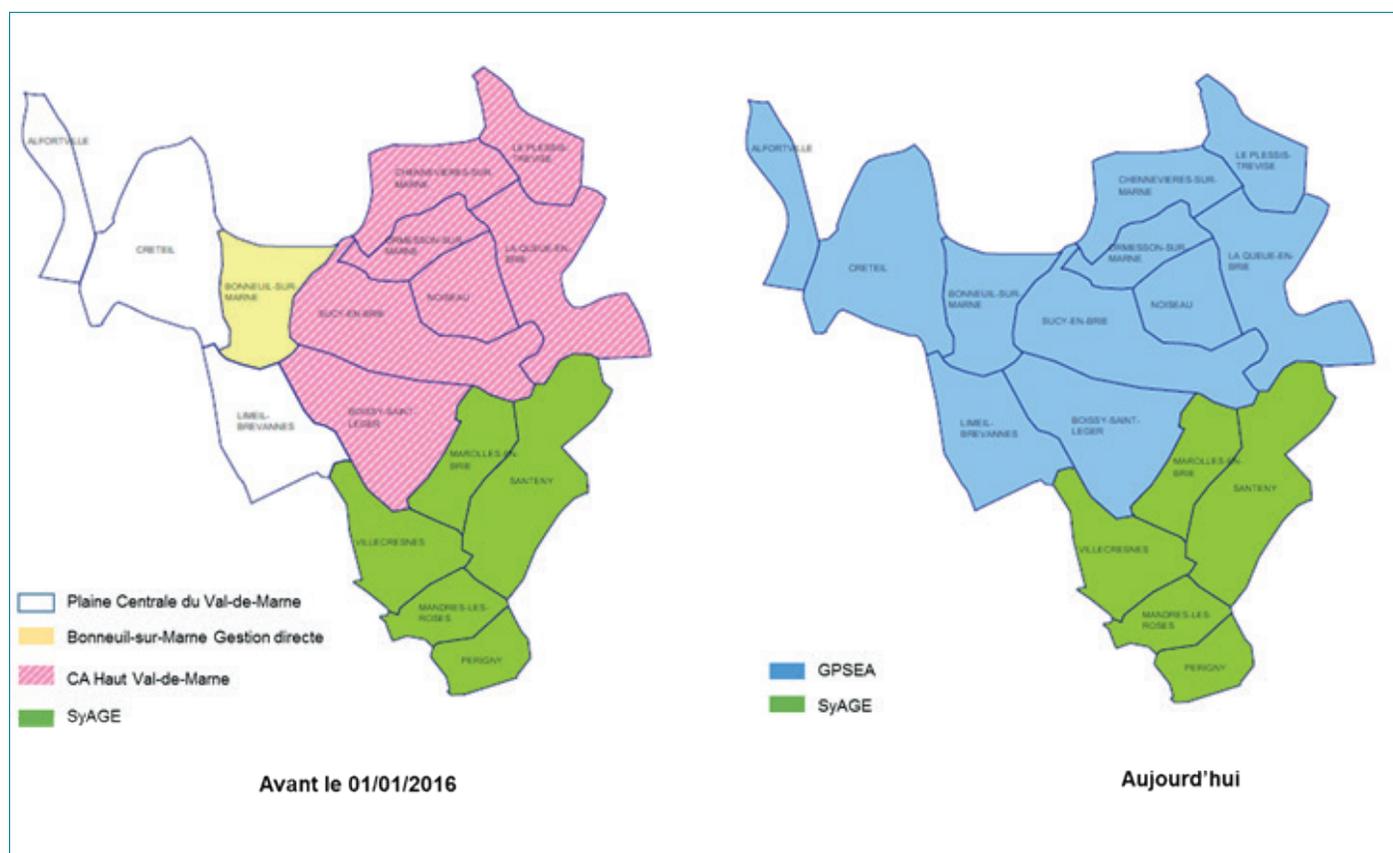


Figure 1 : Représentation du Territoire avant et après le 1^{er} janvier 2016

Le territoire de GPSEA est constitué de seize communes situées sur le département du Val-de-Marne (94) et représentées ci-dessus.

Grand Paris Sud Est Avenir couvre un territoire de 9 980 hectares pour une population de 309 423 habitants (valeurs des populations légales municipales 2014 établies par l'INSEE et entrant en vigueur le 1er janvier 2017).

➤ Le service public d'assainissement assuré par le territoire

Grand Paris Sud Est Avenir dispose depuis sa création (1er janvier 2016) de la compétence en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.



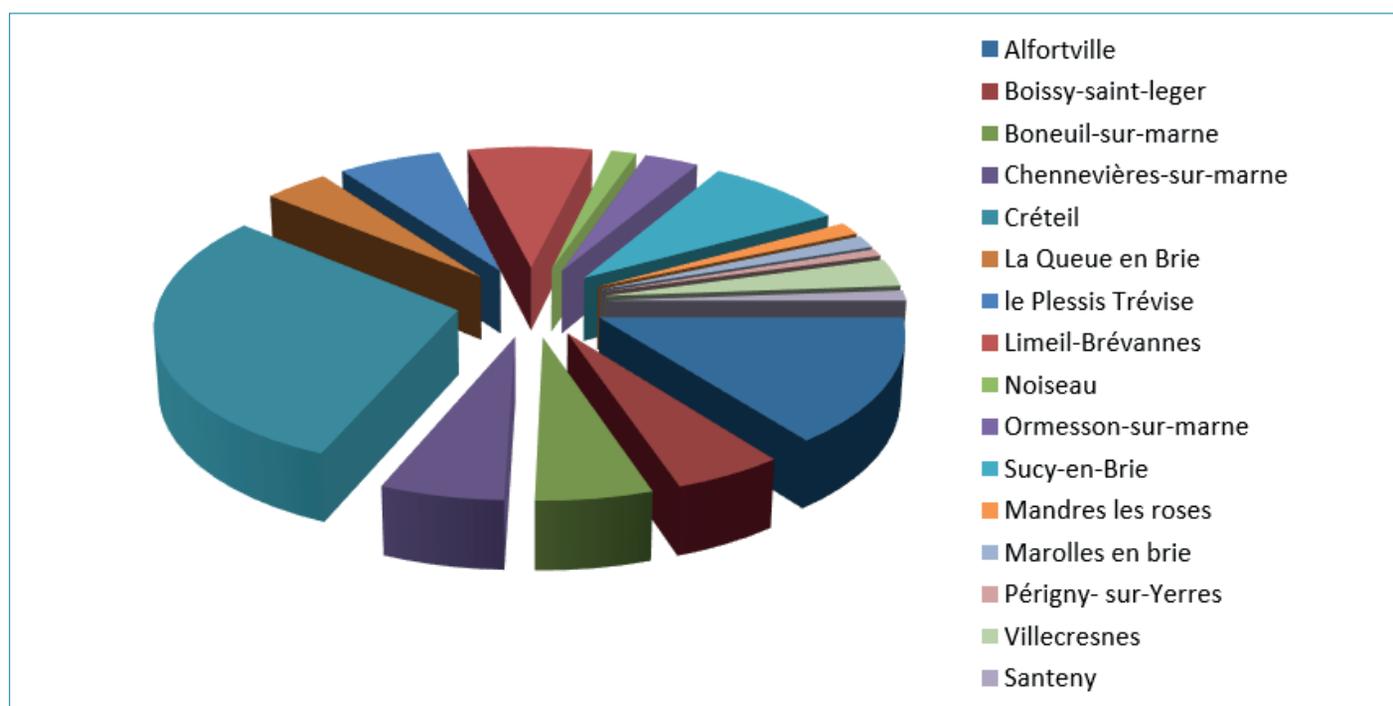
1.2. Population desservie

La population desservie par un réseau d'assainissement collectif sur le périmètre du territoire est répartie comme présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Répartition de la population répartie

Population desservies		
Communes	Recensement au 01/01/2017	Pourcentage
Alfortville	45083	15%
Boissy-Saint-Léger	16275	5%
Bonneuil-sur-Marne	17293	6%
Chennevières-sur-Marne	18221	6%
Créteil	91780	30%
La Queue-en-Brie	12048	4%
Le Plessis-Trévisé	19854	6%
Limeil-Brévannes	25145	8%
Noiseau	4722	2%
Ormesson-sur-Marne	10186	3%
Sucy-en-Brie	26226	9%
Mandres-les-Roses	4491	1%
Marolles-en-Brie	4913	1%
Périgny-sur-Yerres	2567	1%
Santeny	3718	1%
Villecresnes	9020	3%

Figure 2: Répartition de la population desservie



Le service public d'assainissement du territoire assure la collecte et l'acheminement des eaux usées vers les collecteurs départementaux et interdépartementaux. Ces derniers assurent le transport des effluents vers les stations de traitement des eaux usées du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Les eaux pluviales sont collectées et transportées afin d'être restituées au milieu naturel.

1.3. Mode de gestion du service public d'assainissement collectif

Du fait de sa création nouvelle, Grand Paris Sud Est Avenir dispose de plusieurs modes de gestion du service assainissement sur son territoire.

◆ Sur les communes de l'ex Haut Val-de-Marne et la commune de Bonneuil-sur-Marne :

L'exploitation du service public d'assainissement a été confiée à la société Curage Industriel de Gonesse (CIG) par le biais d'un marché de prestation de service actif. L'entretien des postes de refoulement sur ces communes est assuré par Veolia. Les travaux d'entretien sur les communes de l'ex Haut Val-de-Marne sont quant à eux réalisés par les entreprises SETP, TERAf, UCP et BIR.

◆ Sur les communes de l'ex Communauté de communes du plateau Briard (Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes) :

L'exploitation du service d'assainissement a été confiée au SYAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

◆ Sur la commune de Créteil :

Les prestations d'entretien des réseaux d'assainissement sont assurées en régie par les agents du territoire. L'entretien des postes de refoulement est assuré par le groupement d'entreprises Suez Eau France et EMU.

◆ Sur la commune de Limeil-Brévannes :

L'exploitation du service public d'assainissement a été confiée à la société Colas Ile-de-France par le biais d'un marché de prestation de service actif et l'entretien des postes de relevage est assuré par Suez Eau France.

◆ Sur la commune d'Alfortville :

L'exploitation du service public d'assainissement a été confiée à la société SANITRA, filiale de Suez Eau France, par le biais d'un marché de prestation de service.

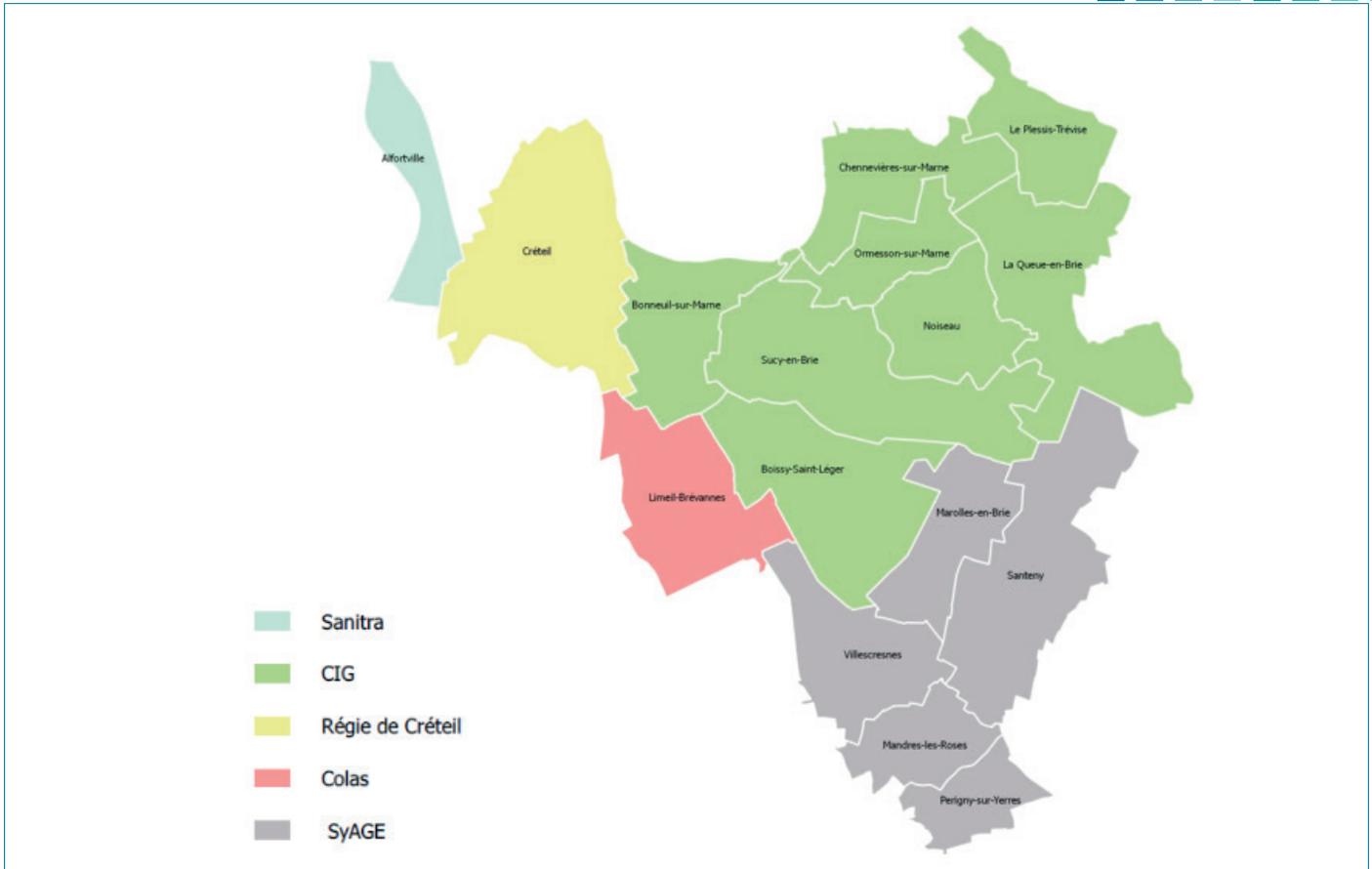


Figure 3: Prestation de curage des réseaux d'assainissement

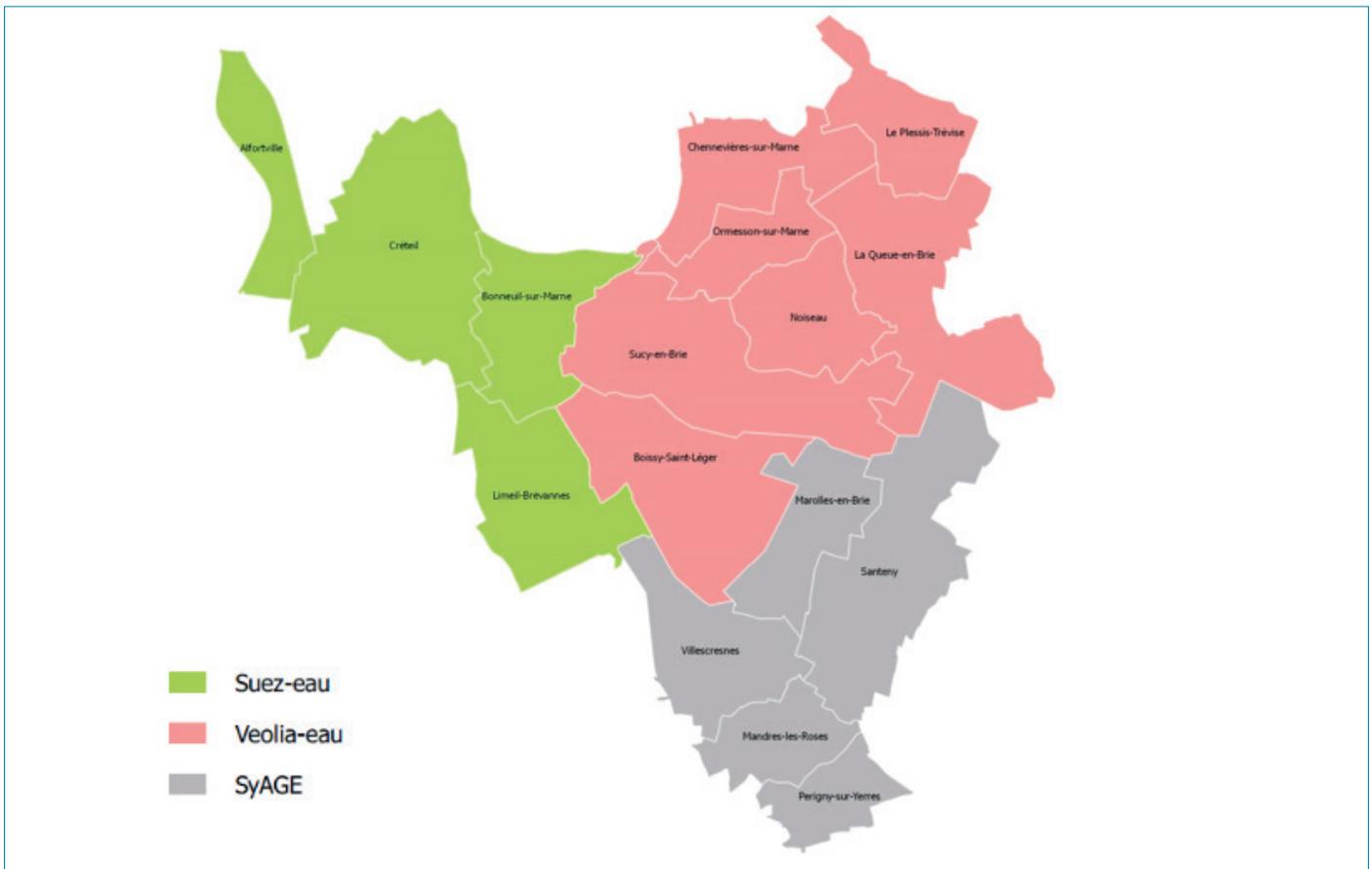


Figure 4: Prestation des postes de relevage

Les services de GPSEA font également appel directement à des entreprises spécialisées pour les autres types d'interventions (tests divers, compactage, etc.).

➤ Les compétences du service assainissement du territoire.

La gestion de l'assainissement sur le territoire est assurée par la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement. En matière d'assainissement, elle assure au quotidien les missions suivantes :

- 💧 la collecte et l'acheminement (via les réseaux départementaux) des eaux usées et pluviales vers les stations de traitement du SIAAP ;
- 💧 la surveillance, l'entretien, la réparation des réseaux d'assainissement et équipements annexes ;
- 💧 les relations avec les usagers ;
- 💧 la programmation des opérations de travaux d'assainissement ;
- 💧 le suivi des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement en coordination avec les villes et les prestataires ;
- 💧 le suivi du contrat de délégation des services publics, des contrats de prestations de services et des marchés de travaux ;
- 💧 le suivi de la mise à jour du patrimoine assainissement ;
- 💧 l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme, des autorisations de raccordement et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ;
- 💧 la programmation et la réalisation des contrôles de conformité ;
- 💧 L'élaboration et le suivi des Schémas Directeurs d'Assainissement.

➤ L'organigramme du service d'assainissement en 2017

Durant l'année 2017, le personnel en charge de l'assainissement était réparti par unité territoriale. Une nouvelle organisation du service est prévue en 2018 qui permettra une meilleure prise en charge des prestations.

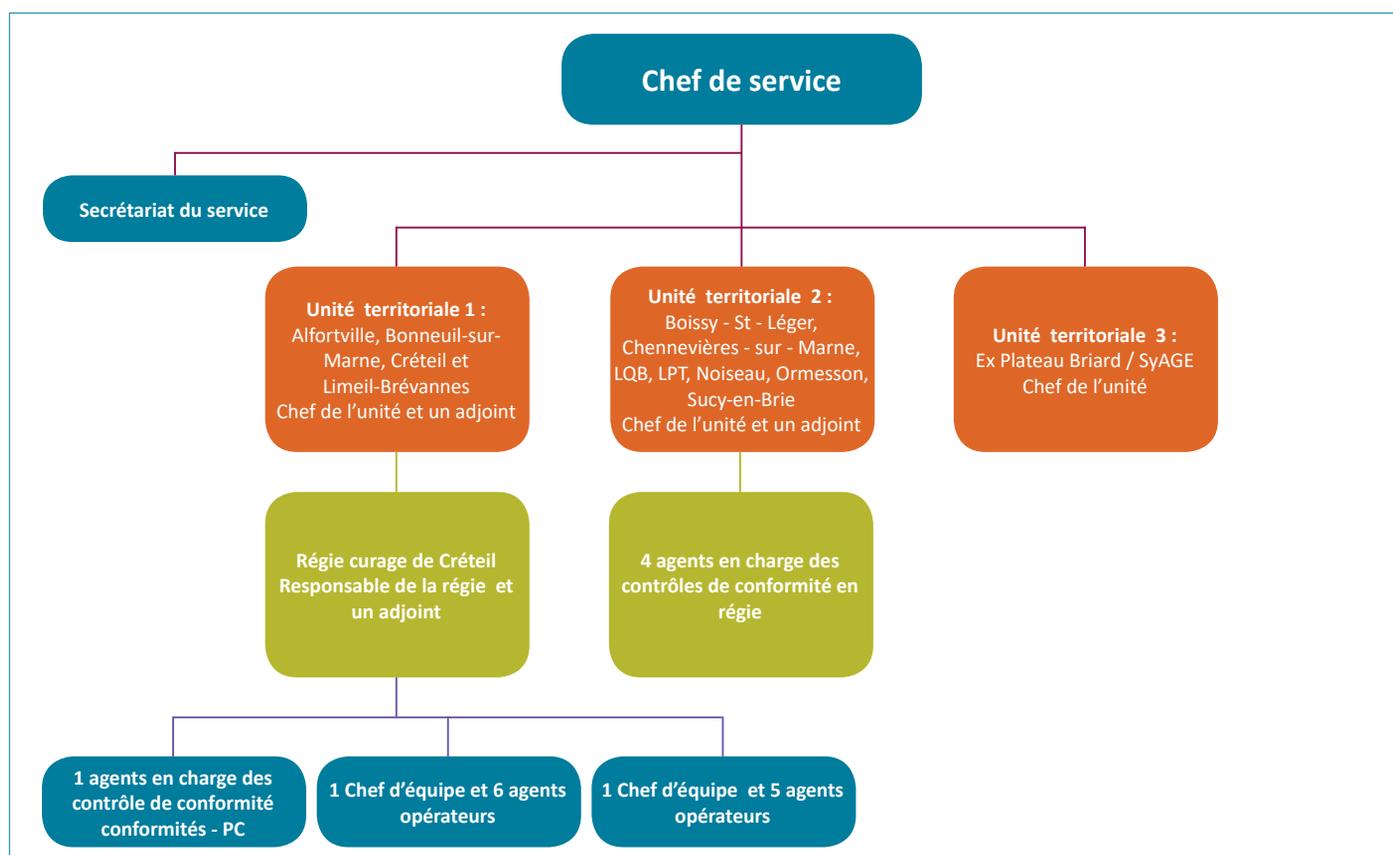


Figure 5: Organigramme 2017 du service exploitation assainissement

1ÈRE PARTIE : SECTEUR EX CA HAUT VAL-DE-MARNE, EX PLAINE CENTRALE ET COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE.

1.4. Inventaire du patrimoine assainissement

➤ Réseaux d'assainissement

Le réseau d'assainissement du territoire, long de 852,63 kilomètres environ, permet la collecte et l'acheminement des eaux usées et eaux pluviales vers les réseaux départementaux. Les eaux sont ensuite rejetées dans les réseaux interdépartementaux pour ensuite être traitées au sein des stations d'épuration du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) avant rejet au milieu naturel.

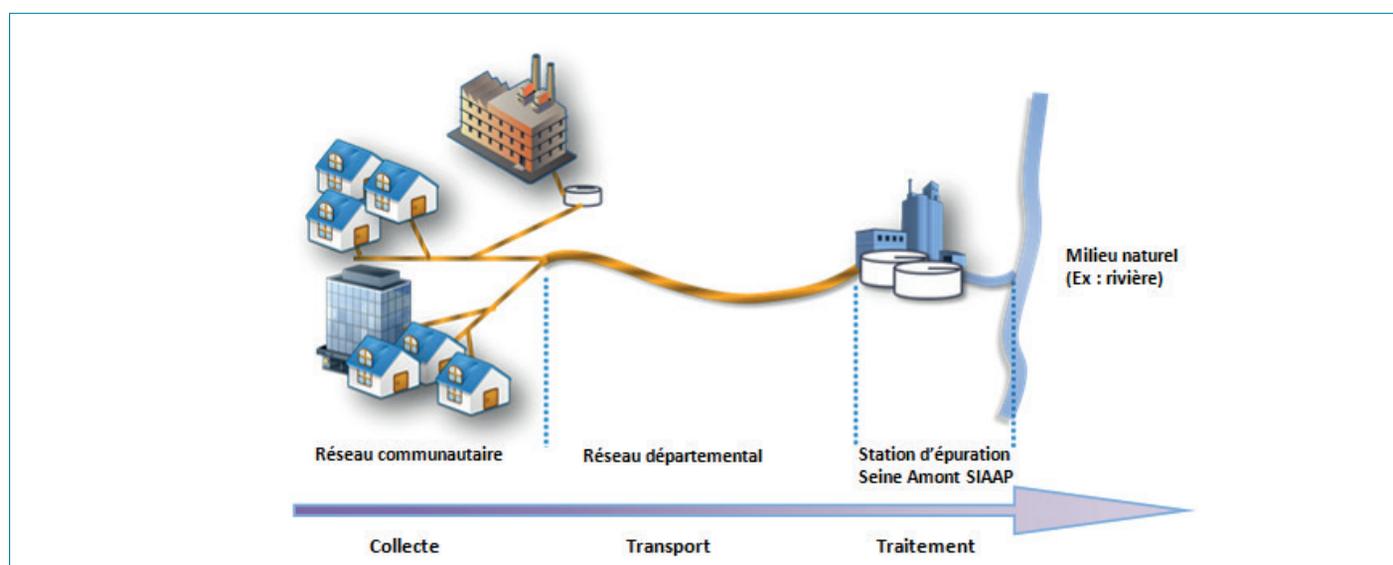


Figure 6: Cheminement des effluents

Sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, il existe deux types de systèmes d'assainissement collectif :

- 💧 un système de collecte séparatif assuré par deux canalisations, une pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales : réseaux séparatifs;
- 💧 un système de collecte unitaire assuré par une seule canalisation collectant les eaux pluviales et les eaux usées : réseaux unitaires.

Le réseau d'assainissement du territoire est majoritairement séparatif sur les communes de l'ex-communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne, des communes de Créteil, Limeil-Brévannes et de Bonneuil-sur-Marne. Le réseau d'assainissement de la commune d'Alfortville est majoritairement de type unitaire (85%). La répartition des linéaires des réseaux par ville se présente comme suit :

Tableau 2: Bilan du patrimoine réseaux d'assainissement – année 2017

Linéaire de réseau (km)				
Communes	Séparatif eaux usées	Séparatif eaux pluviales	Unitaires	Total par ville
Alfortville	2.00	4.00	32.00	38.00
Boissy-Saint-Léger	27.06	31.90	0	58.96
Bonneuil-sur-Marne	16.00	16.00	0	32.00
Chennevières-sur-Marne	29.24	41.26	0	70.49
Créteil	88.00	109.00	6.00	203.00
La Queue-en-Brie	33.95	37.67	0	71.62
Limeil-Brévannes	37.00	39.00	0	76.00
Le Plessis-Tréville	33.21	40.65	0	73.86
Noiseau	14.66	14.72	0	29.38
Ormesson-sur-Marne	34.76	26.88	0	61.65
Sucy-en-Brie	67.23	70.43	0	137.66
Total	383.11	431.51	38.00	852.62

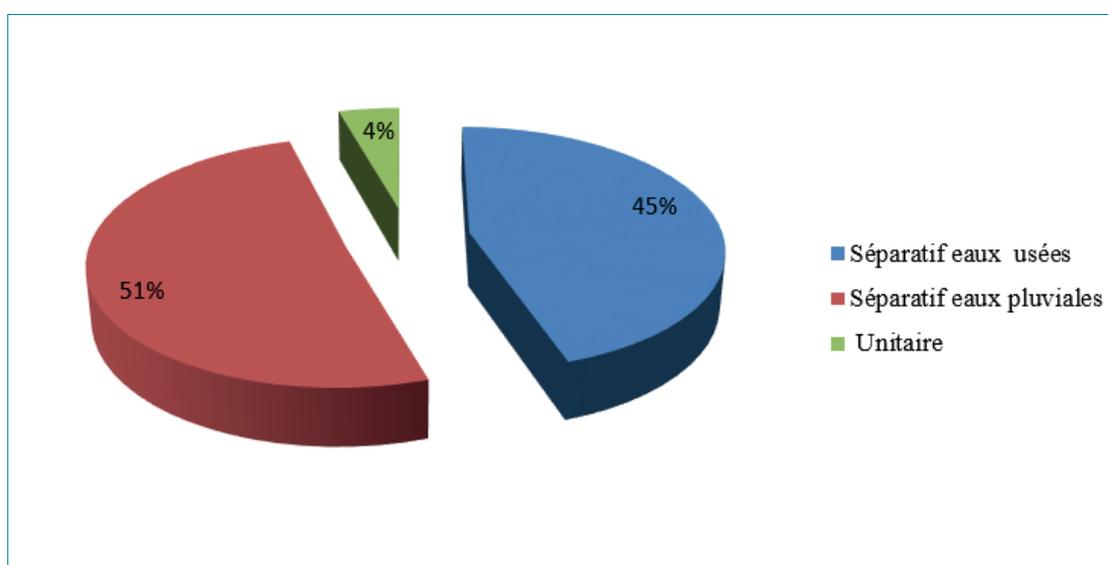


Figure 7 : Répartition du linéaire de réseau par type

➤ Ouvrages annexes du réseau d'assainissement

En 2017, sur le territoire Grand Paris Sud Est Avenir, 18 939 ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement ont été recensés.

Tableau 3: Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement

Communes	Type d'ouvrages				
	Regards de visite	Avaloirs et Grilles	Chambres à sable	Déversoirs d'orage	Total par ville
Alfortville	NC	517	NC	0	517
Boissy-Saint-Léger	1950	237	/	6	2193
Bonneuil-sur-Marne	NC	NC	4	0	4
Chennevières-sur-Marne	2024	386	2	9	2421
Créteil	NC	NC	17	0	17
La Queue-en-Brie	2630	126	/	13	2769
Limeil-Brévannes	NC	750	1	0	751
Le Plessis-Trévisé	2215	587	/	3	2805
Noisieu	973	62	/	6	1041
Ormesson-sur-Marne	1699	62	/	6	1767
Sucy-en-Brie	3784	937	9	19	4749
Total	15275	3664	33	62	19034

➤ Postes de relevage

Ces ouvrages ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. Ces postes sont équipés de pompes dont le fonctionnement et la consommation en énergie sont contrôlés par un prestataire.

En 2017, 64 postes de relèvement sont dénombrés sur le territoire des ex-communautés d'agglomération du Haut Val-de-Marne et Plaine Centrale et de la commune de Bonneuil-sur-Marne. (Annexe 1):

- 💧 40 postes de relèvement des eaux usées ;
- 💧 24 postes de relèvement des eaux pluviales.

La maintenance et l'exploitation des postes de refoulement et leurs ouvrages annexes sont assurées respectivement par le groupement d'entreprise Suez Eau France-EMU pour le secteur couvrant les communes de l'ex-Plaine centrale et la commune de Bonneuil-sur-Marne et l'entreprise Veolia pour le secteur couvrant les communes de l'ex Haut Val-de-Marne.

Les missions de ces prestataires comprennent la maintenance préventive, curative et la gestion des interventions d'astreinte.

➤ Bassins de rétention

Ces ouvrages jouent le rôle de régulation et de décantation des eaux de ruissellement et des eaux de pluie. Ils permettent un meilleur contrôle des effluents par temps de pluie ainsi qu'une diminution de leur pollution avant rejet au milieu naturel.

La dépollution est effectuée par les ouvrages de prétraitement associés aux bassins de rétention tels que les déshuileurs-débourbeurs, les séparateurs à hydrocarbures ou les chambres à sable.

En 2017, le territoire compte 44 bassins de rétention d'eaux pluviales recensés. Dont 35 exploités et les 9 autres sont des ouvrages en cours de rétrocession ou de construction.

Ces bassins doivent faire l'objet de vérifications et de curages réguliers pour assurer leur bon fonctionnement.

1.5. Mise à jour du patrimoine

La connaissance du patrimoine assainissement du territoire est un élément important pour l'exploitation des ouvrages assainissement. Il évolue en fonction de :

- 💧 la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement de la collectivité (réhabilitation, mise en séparatif) ;
- 💧 la remise de nouveaux ouvrages à la collectivité lors des opérations d'aménagement menées par les communes du territoire ;
- 💧 l'intégration de voies nouvelles au domaine public comprenant des ouvrages d'assainissement.

Le SIG du territoire recense les informations du patrimoine assainissement. La mise à jour de ce système s'effectue par l'intégration au fil de l'eau des informations assainissement relevées sur le terrain par les prestataires et les agents de la direction Eau-Assainissement-Voirie. Ces informations de terrain sont compilées par la direction Observatoire, Etudes et SIG. L'année 2018 sera l'occasion de travailler sur la collecte des données patrimoniales en prévision des évolutions réglementaires de 2019.

1.6. Travail d'harmonisation des données patrimoniales

Les données patrimoniales du territoire présentées pour l'année 2016 étaient exclusivement basées sur les plans des réseaux d'assainissement des communes et sur la connaissance de chaque entité existante avant la fusion en un seul territoire. Un travail de recensement et d'harmonisation de ces données patrimoniales a démarré en 2018, notamment par le recueil des données patrimoniales issues des Schémas directeurs d'assainissement en cours, une base de données unique est en cours de création par la direction Observatoire, Etudes et SIG, suivra en 2018 un marché de prestation de service avec un volet collecte, recensement et harmonisation des données patrimoniales. L'objectif visé est d'obtenir une connaissance égale à 95% du patrimoine assainissement sous un délai de 3 ans.

1.7. Schéma directeur d'assainissement

➤ Présentation

Le **schéma Directeur d'Assainissement (SDA)** d'une agglomération fixe les orientations fondamentales des aménagements à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité. Il est constitué de l'ensemble des plans et textes qui décrivent, sur la base des zonages d'assainissement, l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité



(réseaux et stations). Ce zonage doit être soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par l'assemblée délibérante.

➤ *Schémas existants ou en cours d'élaboration sur le Territoire*

GPSEA possède sur son territoire 6 schémas directeurs à différents niveaux de réalisation ou de révision.

- 💧 Alfortville : démarré en 2015, le Schéma Directeur d'Assainissement est dans sa phase 3, la finalisation de ce dernier était prévue pour fin 2017, mais ce délai n'a pas été respecté du fait de nombreuses contraintes liées à la collecte des données sur le terrain.
- 💧 Créteil : finalisation de la phase 2 et démarrage de la phase 3 en 2017, le calendrier prévisionnel prévoit une finalisation du projet en début 2019.
- 💧 Limeil-Brévannes : la finalisation du SDA en 2017, le passage du zonage à l'enquête publique est à prévoir en 2018.
- 💧 Bonneuil-sur-Marne : la sélection d'un Assistant à Maitrise d'ouvrage est faite.

CHAPITRE 2 - INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Volumes assujettis à l'épuration

Les volumes présentés ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement de 2015 à 2017.

Tableau 4 : Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement

Volume assujettis en m ³				
Communes	2015	2016	2017	Evolution entre 2016-2017
Alfortville	2 189 662	2 108 536	2 205 007	4.58
Boissy-Saint-Léger	848 889	786 956	778 847	-1.03
Bonneuil-sur-Marne	917 083	917 038	1 007 454	9.86
Chennevières-sur-Marne	969 399	922 229	924 534	0.25
Créteil	5 234 034	5 212 124	5 090 006	-2.34
La Queue-en-Brie	523 111	514 648	516 492	0.36
Limeil-Brévannes	1 210 464	1 129 069	1 256 380	11.28
Le Plessis-Trévisé	805 661	809 257	811 175	0.24
Noiseau	221 140	190 935	191 480	0.29
Ormesson-sur-Marne	471 401	423 458	443 911	4.83
Sucy-en-Brie	1 722 073	1 428 760	1 517 549	6.21

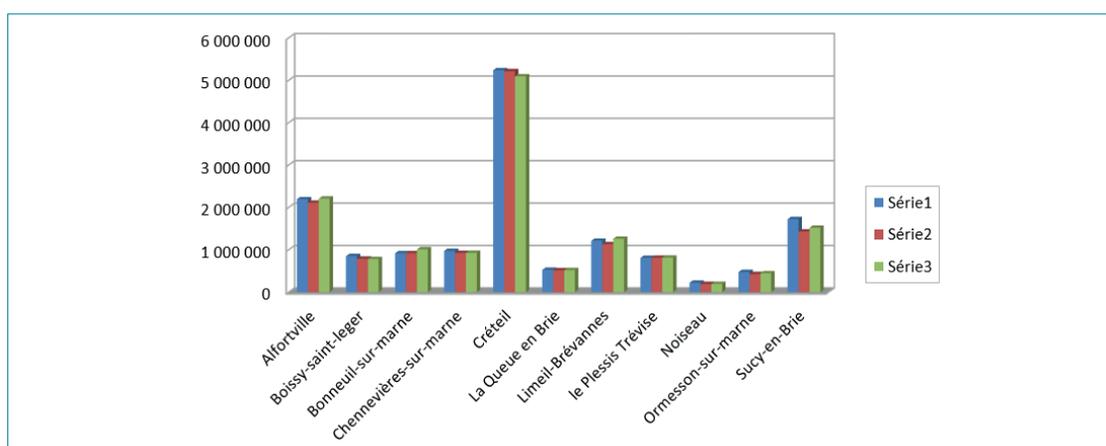


Figure 8: Evolution sur 3 ans des volumes assujettis par commune, en m³



2.2. Curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Un entretien préventif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué et permet de diminuer les interventions ponctuelles de désobstruction. Le tableau ci-après donne le linéaire curé par commune.

Tableau 5: Linéaire de curage sur chaque commune

Communes	Linéaire de curage en ml			Pourcentage de curage
	Réseau EU/ UN	EP	Total	
Alfortville	5 493.27	0	5 493.27	2.3%
Boissy-Saint-Léger	7 390	7 303	14 693	6.1%
Bonneuil-sur-Marne	700	450	1 150	0.5%
Chennevières-sur-Marne	5 159	5 289	10 448	4.4%
Créteil	21 247.5	14 422.55	35 670.05	14.9%
La Queue-en-Brie	5 945	4 449	10 394	4.3%
Limeil-Brévannes	11 640	11 730	23 370	9.7%
Le Plessis-Trévisé	15 531	13 723	29 254	12.2%
Noiseau	3 490	3 285	6 775	2.8%
Ormesson-sur-Marne	12 716	7 488	20 204	8.4%
Sucy-en-Brie	22 100	60 493	82 593	34.4%
Total	111 411.77	128 632.55	240 044.32	

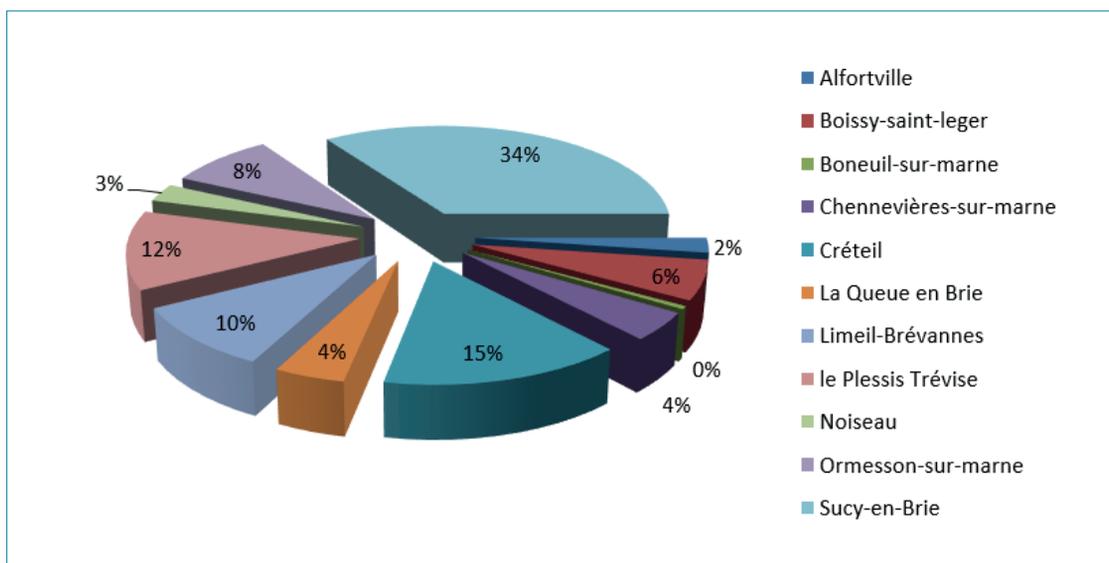


Figure 9: Répartition du linéaire de réseau curé par commune

Sur la commune de Créteil, en plus des linéaires eaux usées et pluviales, la régie assainissement a réalisé, le curage de 376 avaloirs, 4 723 grilles EP et 902 siphons de sol.

2.3. Interventions sur les postes de relevage

De nombreuses interventions d'entretien général ont été effectuées : changement des régulateurs de niveaux, remplacement des câbles des électro pompes, nettoyages de pompes, etc.

Sur le secteur de l'ex-Haut Val-de-Marne, le système de télésurveillance « TOPKAPI » a permis de gérer les pannes électromécaniques et/ou défauts électriques (EDF, etc.) afin de prévenir des débordements et autres dysfonctionnements (odeurs, refoulements, etc.).

Par ailleurs, deux campagnes de curage des postes de relevage ont été effectuées en 2017.

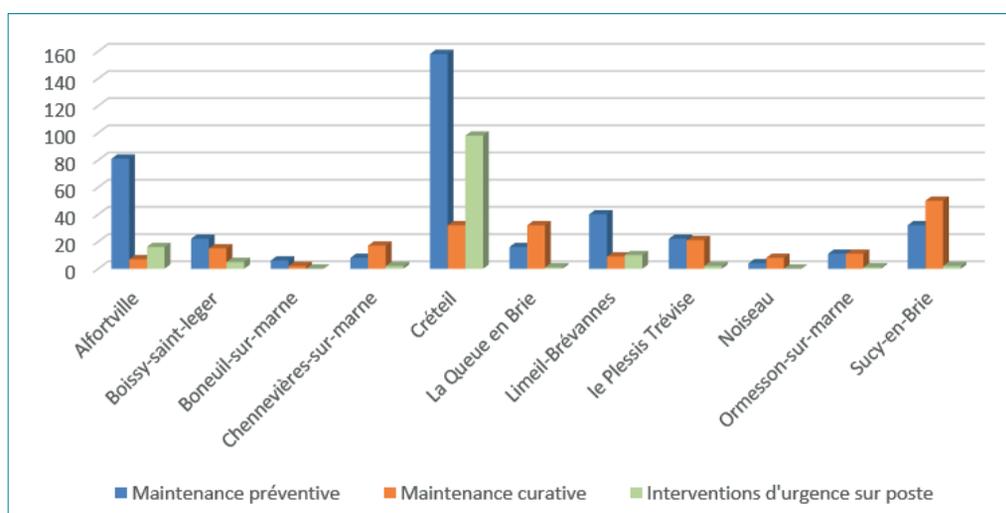
Communes	Maintenance préventive	Maintenance curative	intervention urgence sur les postes
Alfortville	28	21	8
Bonneuil-sur-Marne	72	21	0
Créteil	223	5	22
Limeil-Brévannes	120	5	0
Le Plessis-Trévisé	70	23	1
Boissy-Saint-Léger	23	10	0
Chennevières-sur-Marne	15	11	0
Sucy-en-Brie	26	5	2
La Queue-en-Brie	3	1	0
Ormesson-sur-Marne	13	4	0
Total	593	106	33



2.4. Interventions sur le réseau

En 2017, plusieurs interventions sur le terrain ont été réalisées pour vérifier l'état des grilles et des tampons ainsi que les interventions de désobstruction des réseaux d'assainissement et des branchements particulier. Il est à noter que certaines de ces interventions, notamment de remplacement des tampons d'assainissement et des grilles-avaloirs ont été effectuées par des entreprises bailleurs en charge des petits travaux.

Communes	Dégorgements	Petits travaux de réparation	Intervention d'urgence
Alfortville	81	7	16
Boissy-saint-Léger	2	15	5
Bonneuil-sur-Marne	6	2	0
Chennevières-sur-Marne	8	17	2
Créteil	158	32	98
La Queue-en-Brie	16	32	1
Limeil-Brévannes	40	9	10
Le Plessis-Trévisé	22	21	2
Noiseau	4	8	0
Ormesson-sur-Marne	11	11	1
Sucy-en-Brie	32	50	2
Total	400	204	137



2.5. Dératisation des réseaux d'assainissement

Sur le secteur de l'ex-Haut Val-de-Marne, deux campagnes et 28 interventions de dératisation ont été réalisées courant 2017 par l'entreprise CIG.

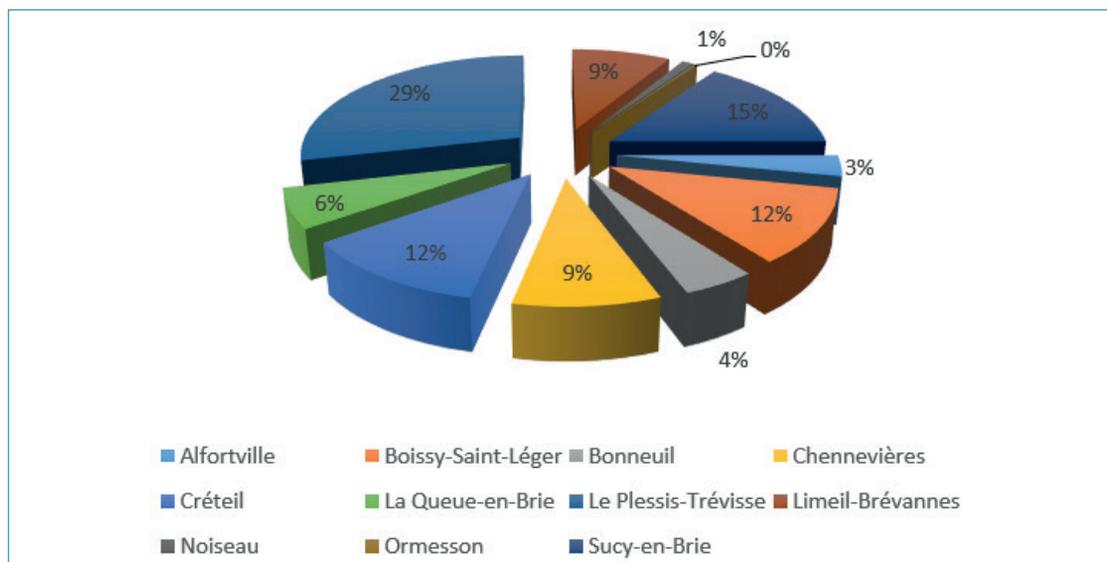
4 campagnes de dératisation ont été menées en 2017 par l'ex-Plaine Centrale, via l'entreprise A.C.E Hygiène sur le périmètre d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes.

Enfin, pour Bonneuil-sur-Marne, 2 opérations de dératisations ont eu lieu dans l'année, suite à des curages préventifs.

2.6. Inspections télévisées

En prévision des travaux de voirie 2018 et nombreux problèmes structurels des réseaux, un important linéaire d'inspections télévisées a été réalisé en 2017. Ci-dessous la répartition par commune et par type de réseaux. Ces prestations ont été réalisées par le groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux – CIG.

Communes	EU/UN (ml)	Brт EU/UN (ml)	EP (ml)	Brт EP (ml)	Total
Alfortville	202	248	121	0	571
Boissy-saint-Léger	730	191	918	194	2033
Bonneuil-sur-Marne	603	184	0	0	787
Chennevières-sur-Marne	888	0	655	23	1566
Créteil	699	278	838	260	2075
La Queue-en-Brie	311	250	304	224	1089
Le Plessis-Trévisе	1843	723	1640	807	5013
Limeil-Brevannes	520	168	639	179	1506
Noiseau	80	0	98	0	178
Ormesson-sur-Marne	28	0	7	0	35
Sucy-en-Brie	1015	307.5	948	417	2687.5
Total	6919	2349.5	6168	2104	17540.5



2.7. Demande de raccordement au réseau d'assainissement

En 2017, 99 demandes de raccordement ont été autorisées sur le Territoire.

Les demandes de branchement au réseau d'assainissement sont réparties comme suit :

Tableau 6: Demande de raccordement au réseau d'assainissement

Communes	Demande de raccordement
Alfortville	17
Boissy-saint-Léger	9
Bonneuil-sur-Marne	10
Chennevières-sur-Marne	4
Créteil	23
La Queue-en-Brie	0
Limeil-Brévannes	12
Le Plessis-Trévisse	5
Noiseau	7
Ormesson-sur-Marne	3
Sucy-en-Brie	9
Total	99

2.8. Consultation pour avis sur permis de construire

Sur le secteur de l'ex-Haut Val-de-Marne, cette consultation a débuté courant 2002 pour les communes de Sucy-en-Brie et Chennevières-sur-Marne, suivies en 2003 par la commune du Plessis-Trévisé et depuis 2006 pour les villes de Boissy-Saint-Léger, Ormesson-sur-Marne et La Queue-en-Brie.

Les consultations pour avis sont également effectuées sur les autres communes du Territoire, avec un total de 372 avis demandés pour l'année 2017 (hors Noiseau dont les autorisations d'urbanisme sont instruites par la DDEA).

Ces consultations se décomposent par commune de la façon suivante.

Communes	Avis d'urbanisme	Proportions
Alfortville	29	7.80
Boissy-saint-Léger	25	6.72
Bonneuil-sur-Marne	14	3.76
Chennevières-sur-Marne	48	12.90
Créteil	15	1.03
La Queue-en-Brie	13	3.49
Limeil-Brévannes	99	26.61
Le Plessis-Trévisé	40	10.75
Noiseau	0	0.00
Ormesson-sur-Marne	47	12.63
Sucy-en-Brie	85	22.85
Total	415	



Consultation pour avis sur permis de construire

La Participation pour Raccordement à l'égout, taxe liée au permis de construire, a été remplacée depuis le 1^{er} juillet 2012 par la Participation pour l'Assainissement Collectif, taxe liée au raccordement effectif au réseau.

2.9. Consultation pour DICT

En 2017, le service assainissement a instruit plus de 6300 déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) (hors Alfortville et Bonneuil sur Marne données non communiquées). Le lancement d'un marché de gestion externalisé des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) est prévu en 2018. Ce sera l'occasion de collecter cette donnée sur l'ensemble du territoire.

Les demandes par villes sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8: Demande d'Intervention de Commencement des Travaux

Communes	DICT
Boissy-saint-Léger	4852
Chennevières-sur-Marne	
La Queue-en-Brie	
Le Plessis-Trévisé	
Noiseau	
Ormesson-sur-Marne	
Sucy-en-Brie	
Alfortville	NC
Bonneuil-sur-Marne	NC
Créteil	1250
Liemeil-Brévannes	200
Total	6302

Le nouveau cadre réglementaire DT-DICT, mis en œuvre pour prévenir les accidents et incidents sur les chantiers à proximité des réseaux, redéfinit les obligations des exploitants. Les propriétaires d'ouvrages ou leurs délégataires sont davantage responsabilisés et incités à améliorer la qualité des informations transmises aux déclarants en veillant à ne pas négliger la phase projet.

2.10. Contrôles de conformité

Ces contrôles sont effectués principalement, à la demande des études notariales qui exigent pour la rédaction de l'acte de vente, un certificat de conformité des réseaux internes d'assainissement de la propriété concernée.

Sur le secteur de l'ex Haut Val-de-Marne, depuis 2014, les conformités d'assainissement sont réalisées en totalité par le service assainissement. Ces contrôles sont payants et ont nécessité la création d'une régie assainissement.

Tableau 9: Contrôles de conformité

Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrôle réalisés sur l'année 2017 par commune.

Communes	Contrôle de conformité
Alfortville	38
Boissy-saint-Léger	61
Bonneuil-sur-Marne	20
Chennevières-sur-Marne	126
Créteil	402
La Queue-en-Brie	130
Limeil-Brevannes	98
Le Plessis-Trévisé	96
Noiseau	44
Ormesson-sur-Marne	194
Sucy-en-Brie	301
Total	1510

Des campagnes de contrôles de conformité sont également indispensables sur certains secteurs dans le cadre de la problématique inondation et/ou avant démarrage de travaux de voirie et d'assainissement.

En dehors de ces contrôles, les services instruisent également des demandes de renseignements en provenance *des notaires ou géomètres et apportent des réponses techniques et administratives (351 courriers traités en 2017 pour Créteil)*.

CHAPITRE 3 - TARIFICATION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les tarifs concernant la participation au financement de l'assainissement collectif et les contrôles de conformité sont harmonisés sur l'ensemble du Territoire.

3.1. Redevance d'assainissement

La Redevance d'assainissement s'appuie sur la consommation d'eau potable, à laquelle s'applique un taux fixé par le conseil de Territoire.

Pour l'année 2017, les tarifs des redevances (par m³ consommé) par ville sont indiqués par secteur sur la carte ci-dessous. A partir du 1^{er} janvier 2018, le tarif sera identique pour les 11 communes et s'élèvera à 0,515 €HT / m³.

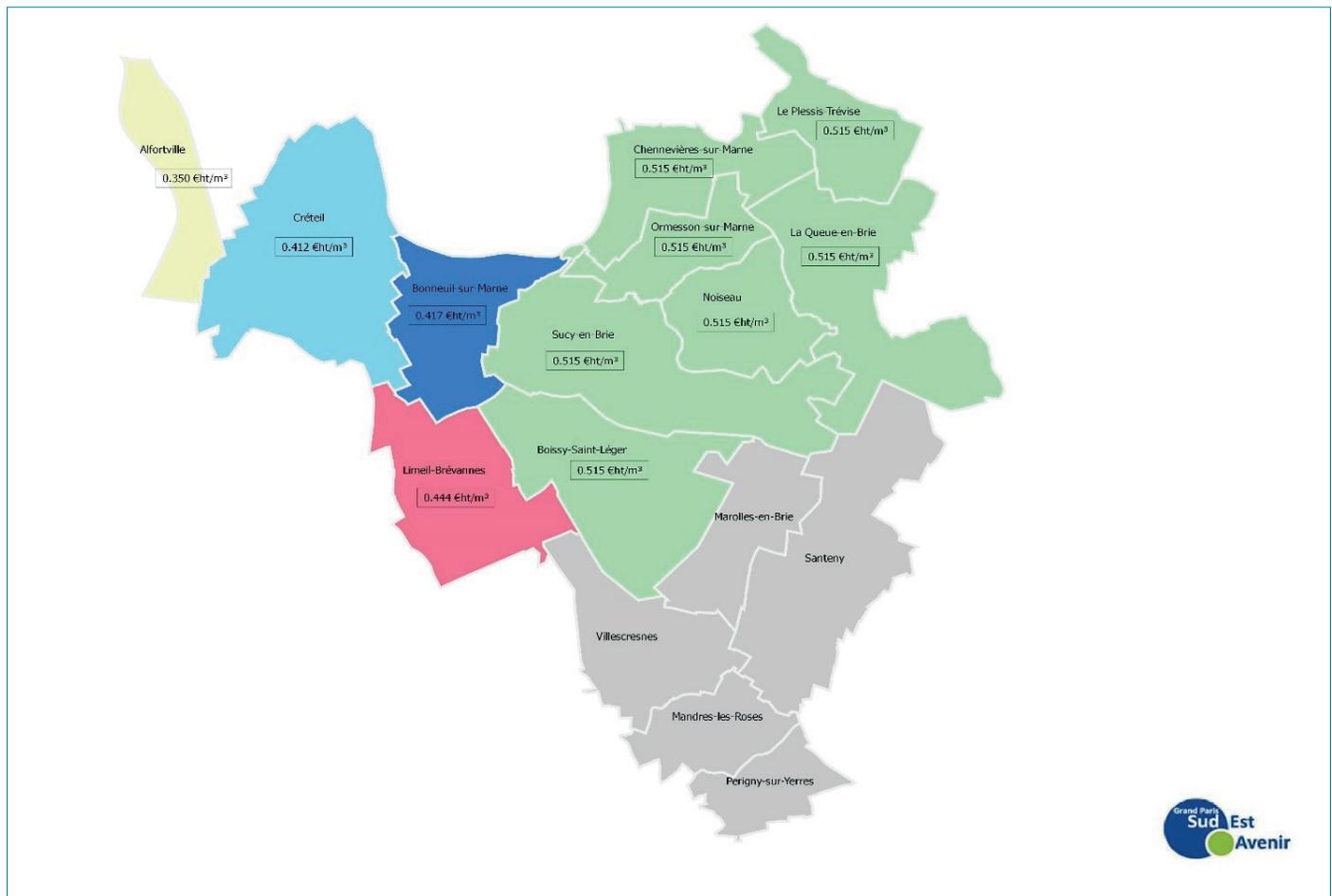


Figure 10: Répartition des taux de redevance 2017

En 2017, le montant des recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés, pour la redevance d'assainissement collectif, s'élève à **5 800 000 €**.

3.2. Contrôle de conformité

Sur le secteur de l'ex-Haut Val-de-Marne, depuis le 1^{er} novembre 2014, la Communauté d'Agglomération avait rendu obligatoire le contrôle des installations d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que les raccordements aux réseaux publics lors des mutations de biens immobiliers.

En 2017, ces contrôles ont été facturés au propriétaire à hauteur de :

- 
- 147,9 € HT pour une maison individuelle ;
 - 187,34 € HT pour un appartement ;
 - 93,67 € HT/heure pour les autres types de biens ;
 - et 50 % du coût initial pour les contre-visites.

En 2017, le montant des recettes lié aux contrôles de conformité s'élève à **382 124,47 €**.

Sur la ville de Créteil, les contrôles (lors de mutation) sont à la charge des propriétaires de biens qui doivent choisir un diagnostiqueur privé. Les contrôles après travaux sont gratuits.

Bonneuil-sur-Marne procède de même, en orientant les demandeurs vers des opérateurs privés et en demandant la communication du diagnostic établi. Le tarif unitaire est de 12,61€ TTC/m²

La ville de Limeil-Brevannes et la ville d'Alfortville ne facturent pas de contrôles de conformité.

3.3. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

L'harmonisation des tarifs de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été instituée par délibération du conseil du territoire du 14 décembre 2016. Le taux est établi par référence à la surface du plancher de la construction. Le tarif unitaire est de 12,61€ TTC/m².

En 2017, le montant de ces recettes s'élève à **179 652,25€**.

CHAPITRE 4 - COMPTE-RENDU FINANCIER

4.1. Dépenses

- Dépenses – section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élèvent à **5 671 089,54 €** réparties comme suit :

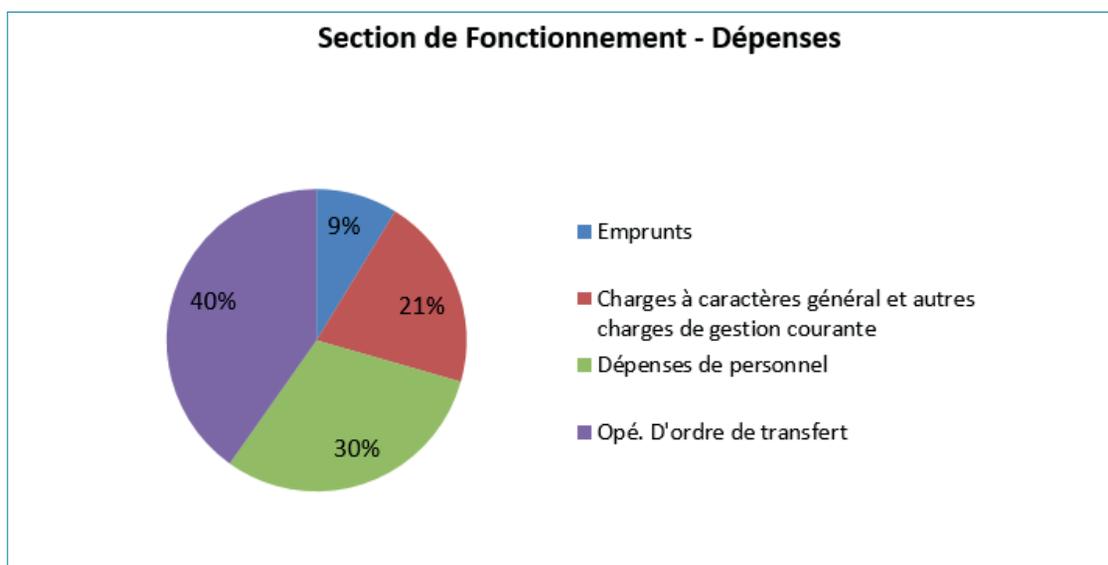


Figure 11: répartition de la section de fonctionnement

- Dépenses – section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2017 s'élèvent à **8 449 140,01 €**.

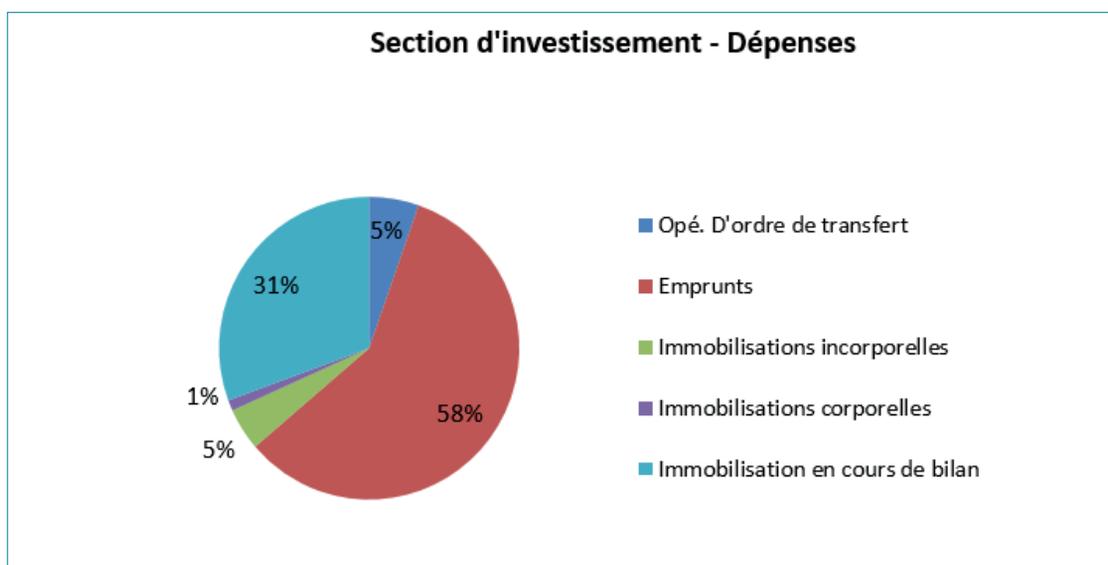


Figure 12 : répartition de la section d'investissement

• Recettes – section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élèvent à **6 826 025,75 €**.

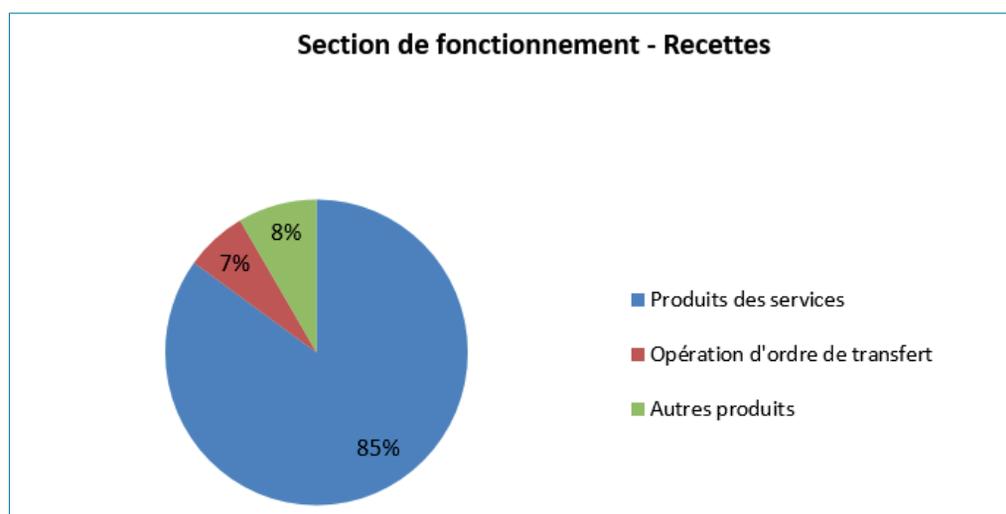


Figure 13: répartition des recettes de fonctionnement

• Recettes – section d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2017 s'élèvent à **10 204 955,32 €**.

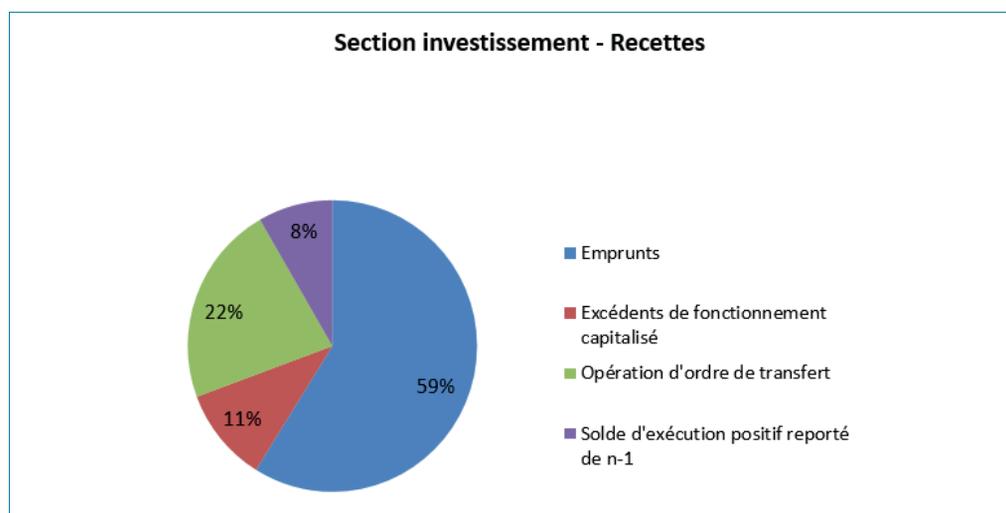


Figure 14: répartition des recettes d'investissement



CHAPITRE 5 - INDICATEUR DE PERFORMANCE

5.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans de réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Cet indice a pu être calculé sur deux périmètres :

Critères	Nombre de points possibles	Réalisation de l'action GPSEA
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux	5	5
L'obtention des 15 points précédents pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	8
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (points si plus de 50% du linéaire renseigné)	1 à 5	4
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux		3
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (points si plus de 50% du linéaire renseigné)	10 à 15	10
L'obtention de 40 points sur les indices précédents (existence et la mise à jour du plan du réseau) est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		25
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (points si plus de 50% du linéaire renseigné)	10 à 15	10
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	10	8
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10	8
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	NC	NC
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon	10	4
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	10	5



Critères	Nombre de points possibles	Réalisation de l'action GPSEA
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	2
Total	120	80



CHAPITRE 6 - BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE

Grand Paris Sud Est Avenir réalise des travaux de remise en état des réseaux avec la reprise en tranchée ouverte, le gainage ou le chemisage des canalisations. Le service Eau-Assainissement-Voirie programme et suit la bonne exécution des opérations, en concertation étroite avec les villes en charge de la compétence voirie.

Tableau 10: Bilan des travaux 2017

Commune	Rue	Objet des travaux	Montant
Alfortville	Rue Pasteur	Réhabilitation du collecteur unitaire	BA : 466 889,30 €HT
Bonneuil-sur-Marne	Avenue de Choisy	Remise en état de la canalisation d'eaux usées	BA : 193 495,74 €HT
Boissy-Saint-Léger	Rue Mercière	Renforcement du réseau d'eaux pluviales	BP : 41 743,95 €TTC
	Rue Lacarrière	Extension du réseau d'eaux pluviales	BP : 64 450,39 €TTC
	Rue Maison Blanche	Remplacement de branchements d'eaux pluviales	BP : 145 823,90 €TTC
	Rue de la Pompadour	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales	BP : 62 028,67 €TTC
Chennevières-sur-Marne	Rue de la Traversière	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales	BP : 110 081,77 €TTC
	Avenue de la Gare	Extension du réseau d'eaux usées	BA : 129 222,28 €HT
	Sentier des Helaines	Création d'un réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales	BA : 119 990,17 €HT
Créteil	Route du Plessis	Création d'un réseau de collecte des eaux usées	BA : 218 857,02 €HT
	Rue Pasteur Vallery Radot	Dévoisement du réseau d'assainissement des eaux usées	BA : 160 252,69 €HT
La Queue-en-Brie	Rue du docteur Pichon	Création d'un réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	BA : 149 935,32 €HT BP : 105 742,98 €TTC
	Route du Pont Banneret	Raccordement au réseau d'assainissement	BA : 86 960,06 €HT
	Chemin de la Pompe, rue Renard et rue Jaurès	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	BA : 54 544,46 €HT BP : 91 102,82 €TTC
	Rue Renard	Travaux préparatoires sur réseau d'eaux usées	BA : 77 768,59 €HT
Le Plessis-Tréville	Bois des Friches	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et réaménagement des bassins de rétention d'eaux pluviales (opération étalée sur 2014/2015/2016/2017)	BP : 385 030,94 €TTC
	Avenue Charcot	Prolongation du réseau d'eaux usées et création de branchement	BA : 77 959,26 €HT
Noisieu	Rue Léon Blum	Dévoisement du réseau d'eaux pluviales	BP : 23 359,28 €TTC
	Ru de la Fontaine de Villiers	Remplacement des protections des berges du ru	BP : 38 937,62 €TTC
Ormesson	Rue du Centre	Réalisation de réseaux d'eaux pluviales	BA : 83 257,70 €HT
	Rue des sports	Réalisation d'un réseau d'assainissement d'eaux pluviales	BA : 95 940,08 €TTC
Sucy-en-Brie	Rue Dauphine	Remplacement des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales et réhabilitation des	BA : 196 696,89 €HT BP : 109 990,69 €TTC
	Rue de Lésigny	Travaux de prévention des risques d'inondation	BP : 299 919,59 €TTC
Limeil-Brévannes	Rue Alsace Lorraine	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	BA : 81 813,13 €HT

CHAPITRE 7 - QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017 ET PERSPECTIVES 2018

7.1. Les faits marquants de l'année 2017

Afin de permettre la mise en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement, des groupes de travail pilotés par la DRIEE et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ont été mis en place. Le Service assainissement poursuit sa participation à plusieurs de ces rencontres et souhaite à travers sa nouvelle organisation s'impliquer davantage.

Un marché d'entretien des réseaux et de collecte des données patrimoniales est en cours d'élaboration, l'objectif est d'améliorer la connaissance du patrimoine et d'harmoniser l'exploitation des réseaux sur l'ensemble du territoire.

7.2. Les perspectives 2018

L'élaboration des schémas directeurs initiés se poursuivra en 2018.

En concertation avec le conseil départemental du Val-de-Marne, et le SIAAP, GPSEA souhaite réaliser un diagnostic global de son réseau d'assainissement. Ce diagnostic vient en complément des schémas directeurs élaborés ou en cours d'élaboration et s'inscrit dans la dynamique de préparation des Jeux Olympiques 2024 organisés par la ville de Paris, initiée par les acteurs de l'eau et de l'assainissement en région parisienne.

Enfin, GPSEA envisage de passer un accord cadre de travaux pour ces projets de voiries et d'assainissement.

Signature du Contrat Marne Confluence 2018-2023

GPSEA envisage en 2018, de signer le Contrat Marne Confluence.

En effet, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence, approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 8 novembre 2017, est entré en vigueur début 2018. Le SAGE devrait permettre de répondre aux défis majeurs de reconquête de la qualité des cours d'eau, l'adaptation au changement climatique, la préservation et la valorisation de l'eau et de la nature en ville et la prévention des risques d'inondation.

Afin d'anticiper sa mise en œuvre et d'optimiser sa déclinaison opérationnelle, le syndicat Marne Vive, chargé d'assurer l'animation du SAGE sur notre Territoire, propose de coordonner les initiatives et d'établir une planification par l'intermédiaire d'un contrat d'actions « Trames Verte et Bleue » pour la période 2018-2023 (anciennement dénommé contrat de Bassin) dont les objectifs visés sont :

- La restauration du milieu naturel et la poursuite de la mise en œuvre du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) ;
- La maîtrise des ruissellements en concourant à la mise en œuvre du plan vert
- L'amélioration de la qualité des eaux et la protection de la ressource
- La coordination des actions, le suivi et la communication.

Ce nouveau contrat permettra d'engager pour les six prochaines années les maîtres d'ouvrage, tel que GPSEA, à respecter leurs engagements et, les financeurs, à prioriser les actions inscrites. GPSEA inscrira une dizaine d'actions permettant :

- l'accompagnement dans la réalisation de notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration sur les volets eau, biodiversité et trame bleue et verte pour un montant estimé à **22 500 € pour 2018** ;
- de disposer d'un soutien dans la déclinaison opérationnelle du SAGE Marne Confluence : prise en compte dans les documents d'urbanisme, priorisation des opérations sur les réseaux du GPSEA, la mise en conformité de 100 branchements par an – **1,8 millions €** portés par les propriétés privées concernées avec un financement de l'AESN ;

- 
- de bénéficier de résultats d'études, d'améliorer la connaissance sur les atouts et les vulnérabilités des cours d'eau pour agir et d'obtenir un accompagnement technique pour identifier les opérations prioritaires à engager et les réaliser (appui dans les montages de projets, aide à l'obtention de financements) pour les SDA de Bonneuil-sur-Marne, pour l'ex-HVM et le futur SDA territorial pour un montant estimé à **1,5 million €** pour la période 2018-2019 ;
 - de participer à la démarche collective d'étude du bassin hydrographique du Morbras.

Le Morbras : maintenance, étude hydraulique, lutte contre les inondations

Le ru du Morbras est géographiquement situé sur deux départements, la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne et traverse huit communes dont cinq de GPSEA : La Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne, Noisieu, Sucy-en-Brie et Bonneuil-sur-Marne (confluence).

La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) est exercée par la Métropole du Grand Paris et l'entretien et l'aménagement du ru du Morbras et de ses berges est assuré par le SMAM, syndicat mixte d'aménagement du Morbras. L'entretien sur les parcelles communales et privées est réalisé par une équipe d'agents de rivière habilités par le SMAM pour assurer l'enlèvement des embâcles, fauche différenciée de la végétation, tailles des ligneux, etc.). **Ces actions d'entretien courant permettent de garantir la continuité de l'écoulement du cours d'eau notamment en période de fortes crues et évènements pluvieux majeurs.**

Depuis trois ans, suite aux évènements climatiques de 2016, 2017 et 2018, le ru du Morbras fait l'objet d'une vigilance particulière. Les 11 et 12 juin dernier, des inondations occasionnées par la sortie du ru de son lit a entraîné des dégâts matériels très importants pour plus de 200 habitations dans les quartiers de la Fosse Rouge, des rues Gambetta et Massenet, Alexandre Dumas, boulevard Pierre Raunet et le quartier du Grand-Val à Sucy-en-Brie. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la ville par arrêté du 9 juillet 2018.

Aussi, compte tenu des désordres répétés sur la ville de Sucy-en-Brie, GPSEA souhaite que les investigations d'envergure soient menées afin d'apprécier le fonctionnement du bassin versant du ru pour identifier les actions visant à maîtriser les perturbations hydrauliques et de :

- Saisir officiellement la MGP pour demander le lancement de l'étude hydrographique globale mais aussi pour réclamer un entretien régulier de la part du SMAM pour garantir la continuité de l'écoulement du Morbras ;
- Solliciter le syndicat Marne Vive afin d'assurer la coordination des investigations sur le terrain pour le compte de la MGP et ce en tant que pilote et animateur du SAGE sur notre territoire.

ANNEXE 1 : FACTURES TYPES

	Créteil	
	2017	
	Prix Unitaire m3 HT	Montant 120 m3 HT
Distribution de l'eau		
Abonnement		
Part Suez Eau France		7,56
Consommation		
Part Suez eau France	1,3819	165,83
Part Agence de l'Eau Seine Normandie	0,0676	8,11
Sous Total 'distribution eau	1,4495	181,5
Collecte et traitement des eaux usées		
Collecte et traitement		
Part Grand Paris Sud Est Avenir /SyAGE	0,412	49,44
Part Départemental du Val de Marne/Le Réseaux de Transport et de Collecte	0,5517	66,2
Part SIAAP	1,044	125,28
Sous Total 'Collecte et traitement'	2,0077	240,92
Organismes publics		
Lutte contre la pollution	0,42	50,4
Modernisation des réseaux de collecte	0,3	36
Voies Navigables de France	0,013	1,56
Sous Total 'organismes publics'	0,733	87,96
Actualisation (Prix m3 TTC)		
Eau		2,0525
Assainissement		2,4973

	Limeil-Brévannes	
	2017	
	Prix Unitaire m3 HT	Montant 120 m3 HT
Distribution de l'eau		
Abonnement		
Part Suez Eau France		26,92
Consommation		
Part Suez eau France	1,6364	196,37
Part Agence de l'Eau Seine Normandie	0,0676	8,11
Sous Total 'distribution eau'	1,704	231,4
Collecte et traitement des eaux usées		
Collecte et traitement		
Part Grand Paris Sud Est Avenir /SyAGE	0,444	53,28
Part Départemental du Val de Marne/Le Réseaux de Transport et de Collecte	0,5517	66,2
Part SIAAP	1,044	125,28
Sous Total 'Collecte et traitement'	2,0397	244,76
Organismes publics		
Lutte contre la pollution	0,42	50,4
Modernisation des réseaux de collecte	0,3	36
Voies Navigables de France	0,013	1,56
Sous Total 'organismes publics'	0,733	87,96
Actualisation (Prix m3 TTC)		
Eau		2,4912
Assainissement		2,5737

ANNEXE 2 : NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



L'article L.2224-5 du CGCT, impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à **4,18 € TTC / m³** pour une consommation de 120 m³ / an.
(Dernière actualisation en 2015).

La facture se décomposant ainsi :

- 1,55 € pour le service de production et de distribution de l'eau potable
- 1,63 € pour le service de la collecte et du traitement des eaux usées
- 0,73 € pour les redevances
 - prélèvement sur la ressource en eau
 - pollution domestique
 - modernisation des réseaux de collecte
- 0,27 € pour la TVA et la taxe Voies navigables de France (VNF)



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 711 millions en provenance de la facture d'eau.



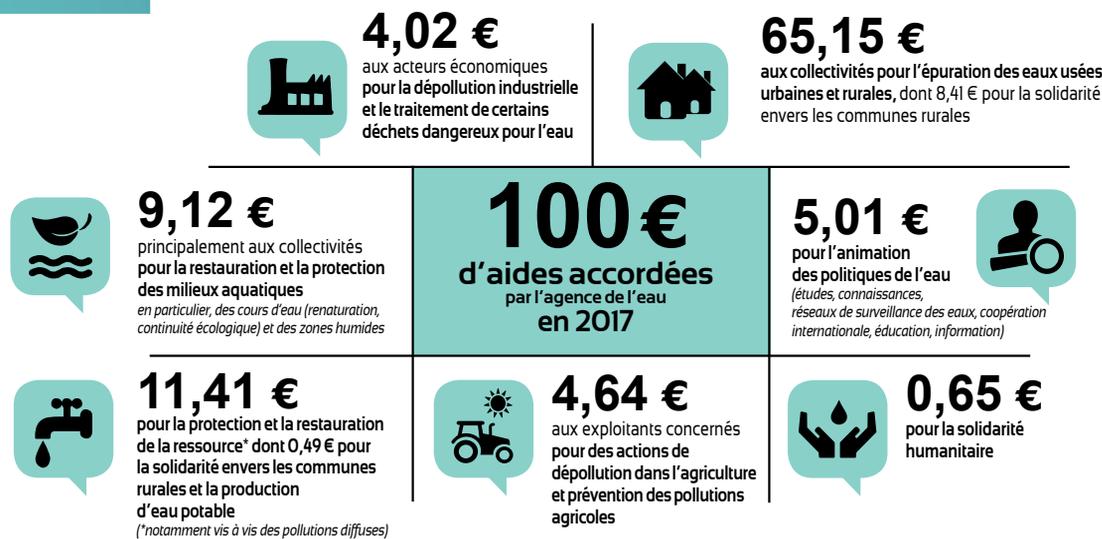
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. **631,3 millions d'euros d'aides (hors primes pour épuration) ont été apportés en 2017.**



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE *(chiffres 2017)*

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, l'agence est intervenue pour aider 322 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 34 M€ au titre des études sur l'assainissement

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2017, 246 captages prioritaires ont fait l'objet de programmes de protection aidés par l'Agence

RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 544 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 543 hectares de zones humides protégées
- 99 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par des ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 39% de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

ANIMER LA POLITIQUE DE L'EAU

- 210 études pour mieux connaître les ressources en eau
- 25 études de gouvernance pour aider le transfert de compétence des communes à l'intercommunalité

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 228 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 248 opérations de réduction des rejets d'effluents concentrés toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries, peintures)
- 74 mises en conformité auprès des métiers de bouches et diverses activités économiques pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'opérations collectives territoriales
- 29,2 M€ d'aides accordées pour soutenir les changements durables de pratiques agricoles dont le développement de l'agriculture biologique

AGIR POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 25 projets pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement pour 11 pays en voie de développement
- 56,2 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

PROTÉGER LE LITTORAL

- 100% des zones de baignade et des sites conchylicoles sont désormais couvertes par un profil de vulnérabilité

ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PENSER ET AGIR AUTREMENT AVEC LA NATURE

En 2017, 283 acteurs du bassin ont signé la charte d'engagement du bassin pour l'adaptation au changement climatique.

En 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique s'engage avec l'ensemble des acteurs du bassin sur des solutions fondées sur la nature pour accroître la résilience aux risques climatiques comme les sécheresses, les inondations, l'érosion et les submersions marines..., pour jouer un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité et répondre à d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la santé humaine, les villes durables ainsi que le tourisme.

ILS L'ONT FAIT POURQUOI PAS VOUS ?

Tous les acteurs sont concernés par le changement climatique : en 2018, l'Agence de l'eau soutient ceux qui s'engagent, collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, grâce à son programme d'intervention et à un appel à initiatives spécifique pour les entreprises. Les acteurs économiques, entreprises et agriculteurs témoignent de leurs engagements très concrets pour des actions visant la protection des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique : économie d'eau, gestion à la source des eaux pluviales, réduction des pollutions, recyclage, technologies propres, développement de l'agriculture biologique...



Retrouvez ces informations sur le site Internet de l'Agence de l'eau : www.eau-seine-normandie.fr
Chaque acteur peut découvrir la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'unanimité par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et faire connaître son engagement en s'inscrivant en ligne.



VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

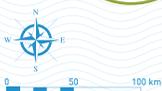
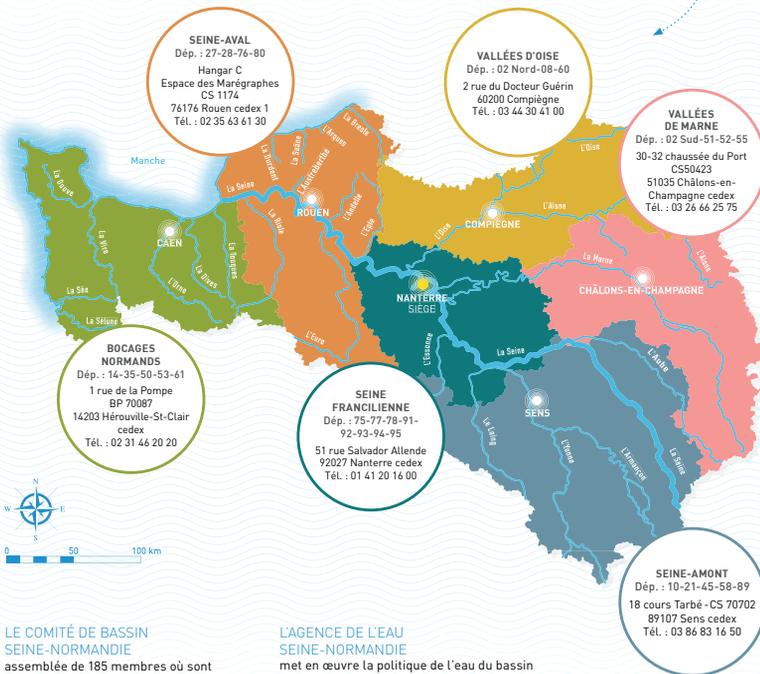
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



© AESN / Collection Normandie / Juin 2018



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU

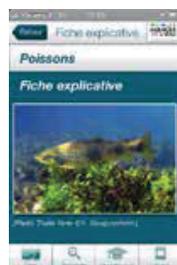
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement. Flashez directement le QRCode.

L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM) - AESN - agencecebrva.com
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, mai 2018 - Crédits photos : AESN@92 - AESN - AESN@SARTEAUL - AESN@BOURGUIGNONP - AESN
Document non contractuel





Grand Paris Sud Est Avenir
SERVICE ASSAINISSEMENT

11 rue Gustave Eiffel - ZI la croix Nicolas
94510 La Queue-en-Brie

Adresse postale: Europarc, 14 rue Le Corbusier
94046 Créteil Cedex

